



## FICHE PRESSE

# Signature du Schéma départemental des services aux familles 2021-2025

Le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) constitue à la fois une feuille de route stratégique et un plan d'actions opérationnel dont l'objectif est de maintenir, développer et faire connaître les services à toutes les familles lot-et-garonnaises en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, accompagnement à la parentalité, vivre-ensemble. L'élaboration de ce document, coordonnée sous l'autorité du préfet de Lot-et-Garonne, s'est appuyée sur une forte mobilisation de partenaires et une large concertation locale. Il est renouvelé pour une nouvelle période de 5 ans.

### RETOUR SUR LES RESULTATS DU SDSF 2016-2020

Pour le 1<sup>er</sup> schéma 2016-2020, les 11 partenaires signataires avaient fait le choix d'un schéma ambitieux, et d'autres thématiques telles que la jeunesse, l'animation de la vie sociale ou le vivre ensemble avaient déjà été intégrées le SDSF. Le SDSF de 2016-2020 a permis l'apport d'un nombre important d'actions sociales sur le territoire pendant cette période.

Grâce à l'**animation de la vie sociale** (la dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins quotidiens des familles), **2 nouveaux centres sociaux et 8 espaces de vie sociale** ont pu être créés.

Il s'est consacré à la **jeunesse** avec l'arrivée de **20 nouveaux « Promeneurs du Net »** dans l'association du même nom, rassemblant éducateurs et animateurs qui investissent la toile (réseaux sociaux, blogs, chats...) et y assurent une présence éducative, pour accompagner les jeunes sur les potentiels dangers d'internet.

Le SDSF a aussi permis à **61 chantiers jeunes supplémentaires** d'avoir lieu. Ces projets offrent aux adolescents lot-et-garonnais la possibilité de s'investir pour leur territoire (bricolage, jardinage, travaux de rénovation et artistiques...) et de recevoir en échange une bourse pour financer un projet personnel. Des projets variés dont on peut contempler les résultats un peu partout dans le département.

En termes de **petite enfance**, la création de **37 Maisons d'assistantes maternelles** (d'une capacité totale d'environ 400 places) a été accompagnée dans le cadre du SDSF. Certaines se sont installées dans des communes qui n'en bénéficiaient pas auparavant comme à Bias, Monflanquin ou encore Saint-Hilaire-de-Lusignan.

Depuis 2019, **7 des 12** Établissements publics de coopération intercommunale (**EPCI**) **ont obtenu un Projet éducatif territorial (PEDT) intercommunal**, dans le domaine de l'**enfance**. Le PEDT formalise une démarche permettant aux communes et EPCI volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant, et après l'école. Il prévoit des activités proposées pendant le temps périscolaire aux enfants scolarisés dans les écoles primaires du territoire.

Le SDSF a démontré son soutien à la parentalité avec un apport de 78 actions du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). Le nombre de médiations familiales réalisées a en effet doublé et le SDSF a aussi permis une meilleure couverture départementale (Agen, Nérac, Villeneuve, Marmande) pour ces actions.

## UN SDSF 2021-2025 NÉ D'UNE APPROCHE NOVATRICE, À PARTIR DES BESOINS DES FAMILLES

Pour ce nouveau schéma 2021-2025, le choix a été fait de travailler à partir des familles et de leurs besoins. Il s'inscrit dans le parcours de vie d'une famille dès l'annonce d'un enfant et se poursuit tout au long de la vie, en prenant en compte les « accidents de parcours ».

De plus, ce schéma prend en compte la nécessaire coordination des politiques publiques pour favoriser leur synergie et leur mise en œuvre.

Il s'est fixé 3 nouveaux objectifs :

- Prendre en compte les besoins des familles
- Renforcer les liens avec les territoires
- Définir une feuille de route opérationnelle

Pour permettre leur application, ce deuxième schéma est construit autour de 2 axes enjeux stratégiques, déclinés en 34 actions.

- **AXE 1 : Faciliter les parcours de vie des familles : partir des besoins des familles**

- Action 1 à 4 : J'attends un enfant, je recherche un mode d'accueil
- Action 5 à 8 : J'élève un enfant
- Action 9 à 10 : Je suis confronté à des difficultés de comportement d'un mineur
- Action 11 à 13 : Je suis confronté à une situation de handicap
- Action 14 à 15 : Je me sépare/prévenir les ruptures et les conflits
- Action 16 à 17 : Je recherche un emploi, une formation

- **AXE 2 : Renforcer les partenariats pour favoriser la synergie des politiques publiques**

- Action 18 à 21 : La mise en place d'une politique jeunesse partagée
- Action 22 à 23 : Le vivre ensemble
- Action 24 à 26 : L'équité territoriale
- Action 27 à 28 : L'accès aux droits/numérique
- Action 29 à 30 : Le développement et l'animation des réseaux
- Action 31 à 34 : Observation et évaluation

⇒ **Le Département est impliqué dans toutes ces actions mais va en piloter 9, à savoir :**

**« J'attends un enfant, je recherche un mode d'accueil »**

- Action 2 le renforcement de la qualité de l'accueil des modes d'accueil petite enfance
- Action 3 le développement de l'accompagnement des MAM notamment après leur création
- Action 4 l'amélioration des réponses aux besoins particuliers et notamment les horaires atypiques et l'accueil d'urgence

**« J'élève un enfant »**

- Action 8 l'amélioration de la coopération des institutions pour un meilleur accompagnement de ces familles

**« Je suis confronté à une situation de handicap »**

- Action 11 la mise en place d'un pôle ressource handicap départemental
- Action 12 l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire
- Action 13 la détection précoce de handicap et l'orientation vers une prise en charge adaptée

### « L'accès aux droits/numérique »

- Action 28 la poursuite de la politique partenariale d'inclusion numérique et d'accès aux droits et l'amélioration de l'accès à l'information des familles

### « Le développement et l'animation des réseaux »

- Action 29 l'accompagnement à la professionnalisation et la promotion des métiers de la petite enfance et de l'enfance

⇒ La CAF va piloter au total 15 actions.

⇒ Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la DASDEN va en piloter 5.

⇒ Quant à Val de Garonne Agglomération (VGA) il va en piloter 2, l'Agence régionale de santé (ARS) 1, l'Etat 1, le Cotec 3 et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la Mutuelle sociale agricole (MSA), la Communauté d'Agglomération Grand Villenuevois (CAGV), Pôle emploi, co-piloteront également des actions.

**La richesse de ce schéma, c'est aussi sa gouvernance dont l'organisation permet une mise en œuvre au plus près des territoires :**

- La Commission départementale des services aux familles (CDSF) présidée par le Préfet et devenue « le Comité Départemental des services aux familles » par la toute récente Ordonnance 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux Services aux familles.
- Les Comités territoriaux des services aux familles et les CTG
- La Conférence du schéma départemental des services aux familles

Ce schéma s'inscrit notamment dans le contexte de la loi 2020-1725 dite « loi ASAP » d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique qui réunit officiellement, sous le vocable unique de Services aux familles, tous les modes d'accueil du jeune enfant et les dispositifs de soutien à la parentalité. De plus, avec l'Ordonnance précitée la place des EPCI et communes anticipée au sein de notre département est désormais clairement affichée puisque la vice-présidence du CDSF doit être assurée aux côtés du Département et de la CAF par un représentant des communes et EPCI.

C'est ainsi que l'un des points forts attendu du SDSF sera sa déclinaison territoriale. Les institutions et collectivités membres du comité de pilotage sont signataires de ce schéma aux côtés du Département. La liste des signataires a été élargie aux EPCI qui le souhaitent, à savoir 9 en plus des 3 agglomérations. Pôle Emploi, avec qui le partenariat s'est renforcé au cours de la mise en œuvre du SDSF 2016-2020, notamment sur le champ de l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité, est également signataire du SDSF 2021-2025.

### Un total de 21 signataires pour le SDSF 2021-2025 :

La Préfecture ; le Département ; la Caisse d'allocations familiales ; l'Education Nationale ; la Justice ; l'Agence Régionale de Santé ; la Mutualité sociale agricole ; l'Agglomération d'Agen ; la Communauté d'Agglomération du Grand Villenuevois ; Val de Garonne Agglomération ; Fumel Communauté ; Confluent et Coteaux de Prayssas ; Pays de Duras ; Lot et Tolzac ; Coteaux et Landes de Gascogne ; Albret Communauté ; Porte d'Aquitaine en Pays de Serres ; Pays de Lauzun ; Bastides en Haut Agenais Périgord ; l'Union Départementale des Associations Familiales ; Pôle Emploi.

### Contacts presse

**Préfecture**  
Tél. : 05 53 77 60 44 / 61 92  
[pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Conseil départemental**  
Matthieu Stievet, directeur de la Communication  
Tél. : 05 53 69 45 11  
[matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)

**Caisse d'allocations familiales**  
Bénédicte Broc, responsable communication  
Tél. : 05 53 77 18 21  
[communication.cafagen@caf.fr](mailto:communication.cafagen@caf.fr)